|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG MARE A 2 |
| Numéro de poste Sysper: | 342351 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Felix LEINEMANN  2e trimestre 2025  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 26-05-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La DG Affaires maritimes et pêche (DG MARE) vise à développer le potentiel de l’économie maritime européenne et à garantir une pêche et une aquaculture durables, un approvisionnement stable en denrées alimentaires d’origine aquatique, des mers saines et des communautés côtières prospères, pour les Européens d’aujourd’hui et pour les générations futures. Il s’agit de formuler, de développer et de mettre en œuvre la politique commune de la pêche, pierre angulaire de nos actions en faveur d’une exploitation durable des ressources halieutiques et d’un développement durable de l’aquaculture ; et promouvoir une approche intégrée de toutes les politiques maritimes. La DG emploie environ 380 personnes, réparties entre 5 directions et 21 unités. La grande diversité des responsabilités crée un environnement de travail intéressant et stimulant. Les circuits hiérarchiques sont courts et les efforts de travail se traduisent par des résultats tangibles ayant une incidence directe sur le terrain et sur les parties prenantes.

L’unité A2 élabore et soutient des initiatives et des projets politiques qui contribuent à construire une économie maritime forte et résiliente et à libérer de nouvelles sources de croissance durable dans toute une série de secteurs de l’économie bleue. En outre, l’équipe travaille sur des questions transversales telles que la planification de l’espace maritime et la finance durable. L’unité est également chargée de la politique aquacole de l’UE. L’unité travaille en étroite coopération avec de nombreuses autres unités de la DG MARE et de l’ensemble de la Commission, étant donné que ses politiques sont liées à divers domaines, notamment la pêche, la politique alimentaire générale, la santé et le bien-être animal, l’environnement et le climat, ainsi que la recherche et l’innovation.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons un poste intéressant et ambitieux de responsable des politiques pour l’aquaculture. Il s’agit notamment :

— Fournir des conseils stratégiques et un soutien à l’élaboration de la politique aquacole de l’Union conformément à la politique commune de la pêche (PCP) et, en particulier, à la mise en œuvre des orientations stratégiques pour une aquaculture européenne plus durable et compétitive pour la période 2024-2030 et au développement d’une économie bleue durable, contribuant à la mise en œuvre du pacte vert pour l’Europe ;

— La coordination avec les experts des États membres de l’UE en matière d’aquaculture sur différents aspects politiques dans le cadre de la méthode ouverte de coordination établie dans le règlement relatif à la PCP ;

— En consultation avec la DG ENV, conseiller et coordonner les aspects environnementaux de la politique aquacole, notamment en ce qui concerne l’application ou la révision de la législation environnementale de l’UE, y compris la directive-cadre sur l’eau, la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » et l’utilisation d’espèces exotiques et localement absentes dans l’aquaculture ;

— Promouvoir les synergies entre l’objectif de croissance de l’aquaculture dans l’UE et les objectifs de protection et de restauration des écosystèmes et de la biodiversité. Cela inclut l’élaboration, avec le soutien du mécanisme d’aide de l’UE en faveur de l’aquaculture, de documents sur les performances environnementales de l’aquaculture ;

— Coordonner les travaux avec le conseil consultatif de l’aquaculture (CCA), notamment en assurant une coopération étroite des services de la Commission avec le comité consultatif de l’aquaculture et en coordonnant la préparation des réponses de la Commission aux recommandations du CCA ;

— Le suivi des travaux sur l’aquaculture dans le cadre des conventions maritimes régionales (HELCOM, PNUE-MAP, OSPAR) ; traiter les questions spécifiquement liées à l’aquaculture en eau douce et participer aux travaux des organisations concernées ;

— Coordonner les études au titre du contrat-cadre relatif aux avis scientifiques sur l’aquaculture ;

— Contribuer à l’évaluation, à l’élaboration et à la mise en œuvre d’autres politiques de l’UE relatives à l’aquaculture ;

— Contribuer à la contribution de l’unité aux processus d’élaboration des politiques de la DG MARE, y compris les contributions aux propositions, aux documents d’information, aux textes législatifs, aux notes d’information, aux réponses aux lettres et autres demandes ;

— Préparation et participation à des réunions avec d’autres services de la Commission et des institutions européennes/internationales sur la politique aquacole et échanges d’informations avec des organismes publics et des parties prenantes dans les États membres de l’UE et les pays partenaires.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Une personne hautement motivée, bien organisée et dynamique, dotée de bonnes capacités rédactionnelles et ayant une bonne compréhension des priorités politiques et des mesures dans le domaine de la politique de l’aquaculture. Un diplôme universitaire ou une formation professionnelle ou une expérience professionnelle de niveau équivalent est requis. Une expérience en biologie, en sciences marines ou en biologie marine serait considérée comme un avantage.

Une expérience de travail dans une administration nationale/régionale dans le domaine de l’aquaculture serait une exigence. Expérience opérationnelle ou pratique dans au moins un des domaines suivants : La politique aquacole, les avis ou recherches scientifiques sur le milieu marin, la protection du milieu marin seraient un atout, tout autant qu’une expérience de travail au sein ou avec les institutions européennes ou de mise en œuvre de la politique aquacole au niveau national.

Notre futur collègue devrait être convivial, ouvert et fiable, posséder de très bonnes capacités de communication, y compris la capacité d’adapter des messages complexes au public. Il doit posséder de solides compétences en matière de coordination avec différents services et s’engager à fournir des résultats de haute qualité dans les délais impartis. Il doit avoir une bonne compréhension des priorités et des questions politiques. Nous apprécions également les compétences sociales et la volonté de contribuer à une équipe pluridisciplinaire et multiculturelle. Une bonne connaissance écrite et orale de l’anglais est requise, une connaissance supplémentaire du français et d’autres langues serait un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)